Commune de Trémére
Département des Côtes d'Ar

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203681-20260305-20260703_2-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 5 Mars à vingt heures,
Sur convocation en date du 21 Février 2026, le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle du Conseil de la commune, sous la Présidence de Monsieur Bruno Fontaine, Maire de Tréméreuc.
Membres en exercice : 14
Etaient présents : Monsieur Bruno Fontaine ; Monsieur Rémi Lemeur, Monsieur Stéphane Maisonneuve, Monsieur Serge Briard ; Madame Nelly Troadec ; Madame Dominique Demezet ; Monsieur Denis Boisivon ; Monsieur Brivaël Perrinel ; Madame Laëtitia Briard ; Madame Ciara Martin
Procurations : Madame Elodie Pelletant (pouvoir Monsieur Rémi Lemeur) ; Monsieur Pascal Le Gaillard (pouvoir Monsieur Bruno FONTAINE)
Était absent : Monsieur Jacques LELANDAIS
Secrétaire de séance : Madame Dominique DEMEZET

2026-12 Finances Vote des taux d'imposition 2026

Pour l'année 2026, M. Le Maire propose de garder ainsi qu'il suit les mêmes taux des contributions directes locales.

Taxes	2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	31.65%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	44,37%
Taxe d'habitation sur les résidence secondaire	11.24%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité ces dispositions.

MAIRIE DE TREMEREUC 22 CÔTES D'ARMOR

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Bruno Fontaine